



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 2 novembre 2009

Préavis municipal no 8/2009 concernant le budget 2010

Séance du Conseil général du 8 décembre 2009

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2010, établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2010 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	Fr. 5'205'928.-
❖ aux recettes	<u>Fr. 5'288'815.-</u>
soit un excédent de recettes de	Fr. 82'887.-
	=====

Ce budget est à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été reconduit.
Les salaires du personnel ont été adaptés à raison de 2%.

2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base de la facturation des acomptes pour 2009 et des soldes 2006 à 2008.

Notre participation au fonds de péréquation intercommunale augmente par rapport au budget 2009.

Dès 2011 le mode de calcul sera plus clair et plus équitable, mais en notre défaveur selon les premières projections.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

- Forêts :

Le projet d'entretien des chemins forestiers avec la prise du gravier sur le site est toujours retardé par l'opposition d'un voisin lors de la mise à l'enquête.

Le montant réservé pour ces travaux dans le budget 2009 est donc reporté pour 2010.

- Vignes :

Nous sommes restés prudents quant à la recette de la vente du moût .

Des travaux de minage sont prévus en 2010.

Nous relevons que les dépenses comprennent la réserve communale.

- Bâtiments :

Nous avons tenu compte de l'augmentation du coût des énergies et du remplacement du carrelage du café.

Les recettes issues de notre parc immobilier sont supérieures aux charges, malgré les investissements prévus de plus de Fr. 50'000.-.

4. TRAVAUX

- Routes et ruisseaux

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état.

- Parcs, promenades, cimetièrre

Le remplacement de la haie du parking de l'auberge est envisagé.

- Epuration

Les taxes de fonctionnement de l'épuration ne vont pas couvrir les dépenses; le règlement communal doit être adapté.

La différence sera prélevée sur le compte de réserve.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Forte augmentation de notre participation à l'enseignement spécialisé.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Pas de variations notables par rapport au budget 2009.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Le calcul de notre participation à la facture sociale par les services cantonaux a été basé sur nos revenus 2008 et correspond à peu de choses près au montant budgétisé pour 2008.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2010 qui laisse apparaître un excédent de recettes de Fr. 82'887.--.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Francis Liard

la secrétaire



Marguerite Pilloud